

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 Octobre 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- JACOB P. LABROSSE JF.- LACAN S. - SOPETTI JM. - TONNELE J. - VRECH S.

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme MARTINEAU Sigryd

ABSENTS et EXCUSÉS: Mme FURLIN donne pouvoir à M. TERRENNE- LARROSE P

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GALEY

- RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire.

Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**

Tarifs adultes : **4.30 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.

L'indice des références des loyers du 4^{ème} trimestre 2015 indique une variation de -0.01 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers de 2016-2017 à l'identique :

NOMS Prénoms	Loyers 2015/2016	Pas de variation	Nouveaux montants 2016/2017
GASPARD Jérôme	270.57 €		270.57 €
COLLIGNON Bastien	311.66 €		311.66 €
TRUEL Guillaume	320.69 €		320.69 €
AVENEL Virginie	533.28 €		533.28 €
HUGOTTE Amandine	316.69 €		316.69 €

De même, Monsieur le Maire propose de maintenir les charges correspondantes aux frais de chauffage de la résidence Belleperche.

Noms - Prénoms	2015/2016	Pas de variation	2016/2017
HUGOTTE Amandine	65 €		65 €
GASPARD Jérôme	50 €		50 €

Approuvé à l'unanimité

- ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENTS ADMINISTRATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Par le biais d'une convention, le Centre de Gestion 82 propose la mise à disposition d'adjoint administratif de 1^{ère} classe formé aux techniques du secrétariat pour assurer des missions temporaires.

Monsieur le Maire informe que Jenna MARTIN sera mise à disposition pendant 1 mois pour alimenter les données du logiciel cimetière afin que la commune dispose d'un outil informatisé efficace, qui intègre également la cartographie.

Monsieur le Maire remercie le travail fourni par Mme GRASSI Josiane concernant la mise en place de la procédure de reprise des tombes en état d'abandon.

- AVENANT AU MARCHÉ DE TROTTOIRS DE LA ROUTE DU PORT

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à un avenant au marché passé avec l'entreprise ESBTP, car des travaux non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés, comme notamment la pose de grilles pour récupérer les eaux pluviales, ainsi que des modifications de la partie voirie et trottoirs.

Nature des Travaux	Montant Initial HT	Montant Réel HT	Montant Avenant HT
Travaux préparatoires	3 200.00 €	3 200.00 €	/
Terrassement-voirie-trottoirs	77 780.00 €	71 382.00 €	- 6 398.00 €
Réseaux des eaux pluviales	67550.00 €	65 950.00 €	- 1 600.00 €
Eclairage Public	45 739.00€	45 739.00 €	/
Espaces Verts	1 700.00 €	2 000.00 €	300.00 €
Modification Branchement Saffores	/	975.00 €	975.00 €
Travaux supplémentaires Partie Pluviale	/	4 808.00 €	4 808.00 €
Travaux supplémentaires Partie Voirie	/	4 620.00 €	4 620.00 €
Travaux supplémentaires Partie Trottoirs	/	5 340.00 €	5 340.00 €
TOTAL HT	195 969.00 €	204 014.00 €	8 045.00 €
TVA 20%	39 193.80 €	40 802.80 €	1 609.00 €
TOTAL TTC	235 162.80 €	244 816.80 €	9 654.00 €

Sur l'ensemble du marché, l'avenant s'élève à **9 654 € TTC** et entraîne une modification du budget initial.

Approuvé à l'unanimité

- PROPOSITION DE COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de plusieurs démissions successives au sein du conseil municipal de la commune de LAMAGISTERE, ce dernier a perdu au 7 septembre 2016 le tiers de ses membres.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux-Rives, dont la composition est issue d'un accord local conclu avant le 20 juin 2014, doit faire l'objet d'une recomposition, en application de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015.

Les communes ont le choix d'opter entre 2 possibilités :

COMMUNES	SITUATION ACTUELLE	ACCORD LOCAL	DROIT COMMUN
Valence d’Agen	2	10	12
Dunes	2	2	2
Lamagistère	2	2	2
Malause	2	2	2
Donzac	2	2	2
Goudourville	2	2	2
Golfech	2	1	2
Auvillar	2	1	2
Pommevic	2	1	1
Saint-Paul-d’Espis	2	1	1
Castelsagrat	2	1	1
Saint-Loup	2	1	1
Gasques	2	1	1
Espalais	2	1	1
Clermont-Soubiran	2	1	1
Mansonville	2	1	1
Bardigues	2	1	1
Saint-Clair	2	1	1
Saint-Vincent-Lespinasse	2	1	1
Saint-Michel	2	1	1
Merles	2	1	1
Sistels	2	1	1
Saint-Antoine	2	1	1
Montjoi	2	1	1
Saint-Cirice	1	1	1
Grayssas	1	1	1
Perville	1	1	1
Le Pin	1	1	1
TOTAL	52	42	46
Nombre de Vice-Président	15	9	13

Les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité d’opter pour le scénario du droit commun.

Approuvé à l’unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du Bilan Social 2015 :

Madame MARTINEAU Sigryd présente le Bilan Social de la collectivité. Cet outil indique les moyens budgétaires et humains dont dispose la commune. Il dresse notamment le bilan des recrutements, des avancements, les actions de formation etc...

Les éléments clés à retenir pour 2015 :

La commune de DONZAC comprend :

- 16 agents fonctionnaires
- 1 agent non titulaire
- 4 animateurs APS non permanent.

Les agents sont répartis dans 3 filières : administrative (3), technique (10) et sociale (3).

62.5% des agents sont à temps complet contre 37.5% sont à temps non complet.

Ce qui représente un équivalent temps plein de 14 agents

75% des agents sont des femmes et 25 % sont des hommes.

La moyenne d'âge est de 46 ans.

Concernant les évolutions de carrières : 4 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

1 agent stagiaire a été titularisé sur un poste à temps plein.

Les agents ont suivi 29 jours de formation, soit 1.8 jour par agent

Concernant les arrêts de travail, on dénote en moyenne 7.4 jours d'absence par agent fonctionnaire pour maladie ordinaire ; et 1 agent en maladie longue durée.

Aucun accident de travail n'a été déclaré.

Concernant la participation de la collectivité aux œuvres sociales, la commune alloue une subvention de 3 500 € à l'Amicale du Personnel qui est redistribuée au personnel sous forme de tickets cinéma, chèques vacances, chèques rentrée scolaire...

La commune participe à l'assurance maintien de salaire à hauteur de 1 471 €

- Bilan sur la Rentrée Scolaire

Monsieur LABROSSE Jean-François rend compte du nombre d'effectif présent le jour de la rentrée : 115 élèves, Soit 40 maternelles et 75 primaires.

Il est prévu 4 arrivées supplémentaires en cours d'année, ce qui porte le l'effectif à 119 élèves.

La suppression d'un poste d'enseignant a nécessité une réorganisation complète de la répartition des classes entre enseignants.

Concernant les activités périscolaires, un large éventail d'activités est proposé cette année avec de la poterie, de l'astronomie, de la sophrologie, des activités sportives et manuelles, la découverte du timbre, la création d'un livre 'Pop-Up' en 3D.

On note une forte participation des enfants puisque 82% des élèves de maternelles et 84% de ceux du primaire y participent. Une rotation a été mise en place pour que chaque enfant puisse assister à tous les ateliers.

Concernant la fréquentation de la cantine, 77.5% des élèves de maternelle et 88% des élèves de primaires mangent à la cantine. Ces taux sont respectivement ramenés à 10% et 20% pour la journée du mercredi.

Concernant la fréquentation de la garderie, en moyenne la garderie accueille 23 enfants le matin et 45 élèves les après-midis.

- Contrat de Ruralité.

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat, représenté par le préfet, et les porteurs de projets, à savoir les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Ce dispositif, doté de crédits spécifiques de l'Etat, permettra d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés.

Chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- L'accès aux services et aux soins
- La revitalisation des bourgs centres
- L'attractivité du territoire
- La mobilité
- La transition écologique
- La Cohésion Sociale.

Dans le cadre de la rédaction de ce contrat de ruralité, la commune a proposé d'inscrire les projets suivants :

- 1 - L'aménagement Urbain du Site de la Chapelle (Réhabilitation du site scolaire, réalisation d'une opération immobilière, extension de la zone de loisirs).
- 2 - Dynamisation et maintien des commerces
- 3 - Déploiement de la Fibre Optique

- Renégociation des emprunts en cours

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, Madame Elisabeth GAILLARD explique que trois emprunts en cours pourraient être renégociés auprès du Crédit Agricole.

Numéro du Prêt	Capital restant du	Nombre d'échéances restant	Taux Actuel	Montant des échéances avant révision	Taux Après Révision	Montant des échéances après révision
67924215361	34 774.57 €	4 ans	4.10%	9 602.64	0.50%	8 802.58 €
86608571056	344 929.57 €	20 ans	3.50%	24 269.61	1.55%	20 189.84 €
99106436340	97 393.21 €	20 ans	4.23%	7 313.07	1.55%	5 700.74 €
Totaux	477 097.35 €			41 185.32 €		34 693.16 €

Cela engendrerait une économie de 6 492.16 € par an sur le remboursement des annuités.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette démarche et son application dès 2017.

- Travaux Station d'Epuration

Des problèmes récurrents de débordement des bassins de la Station d'Epuration qui sont dus à un apport d'eau durant les fortes pluies, nuisent au bon fonctionnement bactériologique de la Station, demandent une mobilisation importante du personnel communal et mettent en péril les aides de performance épuratoire versées par l'Adour Garonne.

Des importants travaux d'installation de débitmètres doivent être entrepris. Ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental.

Il est proposé d'inscrire ces travaux au budget 2017.

Il convient également d'établir un diagnostic sur l'ensemble du réseau pour repérer les zones de dysfonctionnement sur lesquelles les installations de réseau pluvial sont branchées sur le réseau des eaux usées.

Monsieur le Maire rappelle que des contrôles des assainissements individuels vont être réalisés par le SPANC avec des obligations de remise aux normes des installations chez les particuliers.

- **Réflexion sur le maintien des commerces**

Rencontre avec Madame Anne BORDARIE du Service Développement Local de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Afin de palier à la désertification des commerces dans les villages ruraux, une solution pourrait être envisagée dans le but de regrouper tous les commerces en un endroit unique, aménagé à cet effet pour le rendre attractif, accessible et fonctionnel, et permettant aux commerçants de travailler en collaboration.

Madame BORDARIE doit préparer un cahier des charges permettant de solliciter une étude de marché auprès de la Chambre des Commerces et de l'Industrie de Tarn-et-Garonne, pour connaître la pertinence du projet, analyser l'offre et la demande, déterminer les comportements des consommateurs, choisir l'endroit géographique le plus propice à l'implantation du projet,...

- **Aménagement du Site de la Chapelle**

Monsieur le Maire rend compte du rendez-vous avec le bureau d'étude « DANGAS et LAURENCE » et l'Architecte des bâtiments de France.

Celui-ci émet un avis favorable sur les principes d'aménagement global du site.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain RODRIGUEZ est à la vente. Ce terrain pourrait s'inscrire dans la continuité de notre projet d'aménagement urbain et développer l'habitat et/ou les commerces.

Monsieur le Maire propose de rencontrer la famille pour connaître leur intention et envisager une négociation.

Ce terrain étant situé en zone urbaine, il est soumis au Droit de Préemption Urbain.

- **Maisons Fleuries** : Dimanche 23 Octobre
- **Vœux de la Municipalité** : Dimanche 15 Janvier

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE